

Comité de ligne Ardèche Nord

Ce document retrace les échanges des trois derniers comités de ligne (11 avril 2011, 7 décembre 2011 et 26 mars 2012). Les indications en bleu concernent la vague du printemps 2012 (comité de ligne du 26 mars 2012) ou amendent des réponses concernant 2011.

1.Ponctualité et non réalisation de l'offre	Origine de la question	Date de la question	Description de la question	Réponse apportée	Traitement	
					en cours	clos
Ponctualité des cars, plan de transport adapté et non réalisation d'offre	Usager	07/12/2011	En cas de retard d'un train, quelles sont les règles qui s'imposent au car en correspondance ?	La SNCF précise que le chauffeur du car est avisé par le PC Autocar du retard du train et doit attendre dans la limite du délai prévu à savoir 15 minutes en milieu de journée et 30 minutes pour le dernier autocar.		X
2.Fréquentation	Origine de la question	Date de la question	Description de la question	Réponse apportée	Traitement	
					en cours	clos
Fréquentation régionale	Usager	11/04/2011	Demande de précisions sur les conséquences de la crise sur la fréquentation en 2009 et 2010.	Le tassement de la croissance de la fréquentation en 2009 (+ 2,5 %) et en 2010 (estimé à +1 %) peut correspondre à un effet de seuil après une augmentation de + 8,5% par an en moyenne depuis 2004. L'effet de la crise s'est ressenti au niveau de la fréquentation des TGV (stagnation voire baisse de la fréquentation sur 2009 et 2010) ce qui s'est traduit à l'échelle régionale par une baisse de la fréquentation des voyageurs occasionnels car beaucoup effectuent un voyage avec une correspondance TGV/TER.		X
Fréquentation de la ligne	Syndicat Mixte Ardèche Verte	11/04/2011	Parmi les utilisateurs de la ligne Annonay - Le Péage de Roussillon, quelle est la proportion des utilisateurs effectuant un trajet entre Annonay et Le Péage de Roussillon et celle des utilisateurs effectuant une correspondance au Péage de Roussillon avec les trains TER de la Vallée du Rhône ?	Fréquentation selon l'origine - destination (2009) : - Lyon - Annonay : 73,1 % - Annonay - Le Péage de Roussillon : 25,2 % - Annonay - Valence : 1,7 %		X
3.Matériel roulant	Origine de la question	Date de la question	Description de la question	Réponse apportée	Traitement	
					en cours	clos
Capacité des TER	Usager	26/03/2012	Pour le service 2013, dans le scénario "mise en correspondance", quelle sera la capacité des cars ?	Les véhicules seront de 55 places.		X
Confort et propreté	Usager	11/04/2011	Pourquoi les toilettes dans les cars ne sont-elles pas accessibles aux voyageurs ?	Véolia, société de transport exploitant la ligne, indique que les toilettes doivent normalement être ouvertes au public dans l'ensemble des véhicules (sauf problèmes techniques ponctuels).		X
Accessibilité PMR	APF	11/04/2011	Quelle est l'offre de transport destinée aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) sur la ligne Annonay - Le Péage de Roussillon ? Les véhicules sont ils accessibles ?	Actuellement, sur la ligne Annonay - Le Péage de Roussillon, il existe un service de transport adapté aux personnes en fauteuil roulant sur réservation. Le Schéma Directeur Régional d'Accessibilité (SDRA) a été voté par le Conseil régional le 5 juin 2009 et a fait l'objet d'une présentation en comité de ligne le 8 juin 2009. Plusieurs échéances et objectifs ont été définis pour la mise en accessibilité des points d'arrêt routiers (PAR) selon leur niveau : * PAR niveau 1 et niveau 2 : accessibilité maximale au plus tard en 2015 * PAR de niveau 3 : services de transport de substitution Concernant la ligne Annonay - Le Péage de Roussillon, les points d'arrêts "Gare routière d'Annonay" et "Le Péage de Roussillon" ont été identifiés en niveau 1 et les autres de niveau 3. Le SDRA prévoit également une mise en accessibilité du matériel roulant au plus tard en 2015. Le travail est actuellement en cours avec les partenaires pour la mise en oeuvre opérationnelle du SDRA.		X

Comité de ligne Ardèche Nord						
4.Information	Origine de la question	Date de la question	Description de la question	Réponse apportée	Traitement	
					en cours	clos
Information en situation normale	Communauté de communes du Bassin d'Annonay	07/12/2011	Dans le cadre de la reprise en gestion directe des lignes de l'Ardèche Nord par la Région au service 2013, l'information voyageur sera-t-elle toujours disponible sur les sites Internet SNCF ?	La SNCF continuera bien à informer sur ces lignes via son site Internet.		X
	Journaliste	07/12/2011	La reprise en gestion directe des lignes de l'Ardèche Nord par la Région au service 2013 sera-t-elle accompagnée d'une campagne d'information / communication qui permettrait de faire connaître l'offre TER et ainsi augmenter la fréquentation des lignes de l'Ardèche Nord ?	Il est fortement probable qu'une campagne de communication sera réalisée fin d'année 2012 ou début 2013 sur le sujet mais rien n'est encore décidé.		X
Information en situation perturbée	Usager	11/04/2011	Les informations concernant les modifications des horaires des trains TER de la Vallée du Rhône, dans le cadre de travaux par exemple, sont affichées à la Boutique d'Annonay mais ne le sont pas à la Gare routière d'Annonay.	Le SIVU des Transports de l'Agglomération annonéenne indique que les problématiques d'accueil, de distribution et d'information sont intégrées dans le cadre des réflexions en cours concernant le déplacement de la Gare routière d'Annonay prévu pour septembre 2011. → demande identifiée dans la synthèse hiérarchisée des demandes du CDL du 11/04/2011 et réponse apportée lors du CDL du 7/12/2011 Les horaires TER sont bien affichés à la nouvelle gare routière. La SNCF adresse les fiches horaires " travaux" à la commune d'Annonay mais il n'existe pas actuellement d'endroit permettant d'afficher ces fiches horaires. La commune envisage d'apposer un panneau d'information à l'extérieur du bungalow d'accueil et qui serait fermé sous clé.		X
Autres	Usager	11/04/2011	Lorsque survient un problème (en l'occurrence, le vol d'une valise un vendredi), comment fait-on pour joindre une gare ? Pourquoi le numéro de téléphone des gares ne figure pas sur Internet ?	La SNCF indique que les deux seuls numéros à disposition des voyageurs sont celui d'Allo TER et celui affecté aux réservations du service PMR. Les numéros de téléphone des gares ne sont pas diffusés ni sur le site Internet ni dans les pages jaunes. Le numéro du service "objets trouvés" est disponible sur Internet mais en revanche il n'est pas joignable le week-end.		X
5.Infrastructure et projets	Origine de la question	Date de la question	Description de la question	Réponse apportée	Traitement	
					en cours	clos

Comité de ligne Ardèche Nord						
6.Gares, points d'arrêt et abords	Origine de la question	Date de la question	Description de la question	Réponse apportée	Traitement	
					en cours	clos
Service en gare et aux points d'arrêt	Usager	11/04/2011	Pourquoi les toilettes en gare du Péage de Roussillon sont-elles fermées ?	La SNCF indique que les toilettes de la gare du Péage de Roussillon ont été fermées car elles ont été vandalisées et apparemment utilisées pour différents trafics. Il est prévu un aménagement des accès et une mise aux normes PMR de ces toilettes dans le cadre d'une opération de rénovation de la gare qui est programmée sur les 2ème et 3ème trimestres 2012 .	X	
Bâtiment, aménagement et équipements voyageurs / abords	Chauffeur de car TER	11/04/2011	A l'arrêt de Peaugres, il existe un conflit entre les cars TER et les voitures en stationnement (non matérialisé) dont le nombre augmente, obligeant les chauffeurs à faire des manœuvres dangereuses comme des marches arrière. Par ailleurs, les cars TER sont obligés de couper une ligne blanche en quittant le point d'arrêt pour récupérer la Route Départementale 820. Une sécurisation de l'arrêt serait nécessaire.	→ demande identifiée dans la synthèse hiérarchisée des demandes du CDL du 11/04/2011 et réponse apportée dans la présentation du CDL du 7/12/2011 La Région et la SNCF ont sollicité la commune de Peaugres qui n'a pas, à ce jour, apporté de réponse.		X
	Usager	07/12/2011	La nouvelle gare routière d'Annonay ne permet pas beaucoup de s'abriter du vent et de la pluie car les abris bus ne sont pas très grands.	La commune d'Annonay, maître d'ouvrage, indique que les abris bus ont une fonction ponctuelle pour les usagers qui ont un temps d'attente limité. Des discussions partenariales sont en cours pour la mise en place d'un point d'accueil mutualisé avec les différentes autorités organisatrices de transport. Ce point d'accueil permettrait d'accueillir les usagers ayant un temps d'attente assez long, d'informer sur l'ensemble des services de transport existant à la gare routière et il aurait des horaires d'ouverture plus importants afin de mieux répondre aux besoins des usagers.		
7.Intermodalité	Origine de la question	Date de la question	Description de la question	Réponse apportée	Traitement	
					en cours	clos
Coordination des offres	Usager	11/04/2011	Est-il prévu de diffuser les projets de grille horaire 2012 aux autres Autorités Organisatrices de Transport (AOT) afin qu'elles puissent les intégrer en amont dans leurs réflexions concernant les horaires de leur réseau ?	La Région et la SNCF informent les autres AOT des projets de grille horaire au fur et à mesure de l'avancement de l'instruction du service. Les autres AOT sont également invitées au comité de ligne et sont à ce titre destinataires des documents supports (présentation, relevé de décisions...).		X
Orientation politique et projet	Syndicat Mixte Ardèche Verte	11/04/2011	Les arrêts TER ne sont pas toujours dans les bourgs-centres et on observe que plusieurs arrêts deviennent des lieux de stationnement. Or, il n'existe pas d'aménagement à proximité des arrêts TER pour du rabattement en voiture ou en vélo.	L'aménagement d'aires de rabattement à proximité des arrêts TER relève le plus souvent de la compétence des communes ou communautés de Commune. Un accompagnement de la Région au niveau des points d'arrêt routiers n'a pas été étudié à ce jour. Le Département de l'Ardèche précise qu'une étude bi-départementale est actuellement en cours sur les départements de la Drôme et de l'Ardèche concernant l'optimisation des aires de co-voiturage existantes et la création de nouvelles aires en rapport avec les transports collectifs essentiellement départementaux.		X
Autres	Usager	11/04/2011	Quel est le taux d'utilisation de la consigne collective pour les vélos mise en place en gare du Péage de Roussillon ?	La consigne collective offre 48 places et le taux remplissage est de 33% en mars 2011.		X

Comité de ligne Ardèche Nord						
8.Desserte	Origine de la question	Date de la question	Description de la question	Réponse apportée	Traitement	
					en cours	clos
Année 2011						
Politique d'arrêts	Maison de mobilité du Pilat	11/04/2011	Des arrêts seront-ils effectués à Peyraud dans le cadre de la desserte de substitution (été 2011) en cours d'étude ?	Il n'existe pas de gare à Peyraud. Il s'agit uniquement d'un poste d'aiguillage située à l'entrée/sortie du raccordement entre la Rive Droite et la Rive Gauche.		X
Année 2012						
Fréquence/Périodicité	Formulaire électronique	22/11/2011	La fréquence des dessertes n'est pas suffisante et ne permet pas de couvrir toute la journée.	Du lundi au vendredi, l'amplitude horaire actuelle est la suivante : départs d'Annonay entre 6h10 et 19h10 et arrivées à Annonay entre 7h45 et 22h29. Aux heures de pointe, il existe 4 liaisons Annonay - Lyon (départs 6h10, 6h30, 7h10, 8h10) et 5 liaisons Lyon - Annonay (arrivées 17h45, 18h29, 18h45, 19h29 et 19h48). Ainsi, le service actuel répond aux principaux besoins que sont les déplacements domicile - travail. Il existe quelques lacunes horaires dans la journée aux heures creuses. Néanmoins, un développement d'offre doit être justifié par un potentiel de fréquentation important.		X
Horaires et temps de trajet	Formulaire électronique	21/11/2011	Sur le secteur d'Annonay, il est question de supprimer les directs Lyon Perrache. Est-ce exact ou est-ce une rumeur ? Cette question n'a jamais été abordée en comité de ligne.	Le cahier des charges que la Région a transmis à la SNCF pour le service 2012 a été présenté lors du comité de ligne du 11 avril 2011 (<i>maintien de la desserte en volume et en fonctionnalités, en particulier : correspondances à Lyon avec les TGV et correspondances au Péage de Roussillon</i>). Ce cahier des charges n'a pas évolué. Les services directs Lyon Perrache / Lyon Part Dieu - Annonay sont bien maintenus au service 2012.		X
Correspondances	Usager	11/04/2011 07/12/2011	Est-il prévu de mettre les cars Le Péage de Roussillon - Annonay en correspondance avec les trains venant de Lyon Perrache au Péage de Roussillon ?	Lors du cadencement en décembre 2007, il a été retenu de mettre en correspondance les cars Annonay - Le Péage de Roussillon avec les trains TER en provenance/à destination de Lyon Part-Dieu et de Valence (desserte à l'heure toute la journée) et d'assurer une desserte directe Lyon Perrache - Annonay pour les déplacements domicile-travail. Il n'est pas prévu de modifier ces principes de desserte.		X
	Formulaire électronique	22/11/2011	Les horaires ne sont pas adaptés à la correspondance avec les trains. Par exemple, la correspondance du bus venant d'Annonay au Péage de Roussillon ne permet pas de prendre le train direction Lyon Jean Macé et Lyon Perrache, et ce pour un décalage de deux ou trois minutes.	Les principes de la desserte TER sur l'Ardèche Nord ont été définis lors de la mise en place du cadencement en décembre 2007 : - Mise en correspondance au Péage de Roussillon avec les TER à destination et en provenance de Lyon Part Dieu d'une part et de Valence d'autre part (desserte train assurée toute la journée) - Desserte directe entre Lyon Perrache et Annonay pour des déplacements domicile - travail - Maintien d'une desserte directe entre Annonay et Lyon Part Dieu en fin de journée pour les derniers retours de Lyon et correspondances TGV Ces principes se retrouvent donc dans la grille horaire et expliquent que les cars Annonay – Le Péage de Roussillon donnent une correspondance sur des trains en provenance et à destination de Lyon Part-Dieu et de Valence. A titre d'exemple, le car arrivant à 7h45 au Péage de Roussillon donne une correspondance avec le train à destination de Lyon Part-Dieu (départ 8h04) et à destination de Valence (départ 7h55). Il n'est pas possible d'assurer la correspondance sur le train à destination de Lyon Jean Macé / Lyon Perrache partant à 7h43 car cela supposerait de faire arriver le car au Péage à 7h33 (un délai de 10 minutes est nécessaire pour permettre le changement car/train et pour que la correspondance soit vendue par la SNCF) ce qui allongerait le temps de correspondance avec le train de Lyon Part Dieu à 31 minutes (arrivée 7h33 – départ 8h04) et ne correspondrait plus aux principes de desserte définis ci-dessus. La problématique est la même dans l'autre sens.		X

Comité de ligne Ardèche Nord						
Année 2013						
Fréquence/Périodicité	Elu	07/12/2011	Combien y aurait-il d'allers-retours Annonay - Le Péage de Roussillon au service 2013 dans l'hypothèse de la mise en correspondance systématique au Péage de Roussillon présentée lors du CDL du 07/12/2011 ?	Il y aurait 14 allers-retours entre Annonay et Le Péage de Roussillon : 10 allers-retours existants au service 2012 + 3 nouveaux allers-retours en correspondance avec des TER en provenance / à destination de Lyon Par-Dieu + 1 nouvel aller - retour en correspondance avec des TER en provenance / à destination de Lyon Perrache		X
	Usager	26/03/2012	Est-il possible de rajouter un car au départ d'Annonay en correspondance avec un train pour Perrache avant celui arrivant à 6h50 au Péage de Roussillon ?	Le cadrage pour le service 2013 présenté lors du comité de ligne de décembre 2011 était la reconduction des fonctionnalités à l'identique. Il n'est donc pas prévu de développement d'offre.		X
Politique d'arrêts	Syndicat Mixte Ardèche Verte	26/03/2012	Dans le scénario "mise en correspondance" présenté en CDL du 26/03/2012, les arrêts entre Le Péage de Roussillon et Annonay sont-ils desservis ?	Dans le scénario "mise en correspondance", l'ensemble des arrêts entre Le Péage de Roussillon et Annonay sont desservis (les croix figurant sur le document s'expliquent par le fait que les horaires précis ne sont pas connus).		X
Correspondances	Chauffeur de car TER	26/03/2012	Le scénario "statu quo" présente l'avantage de proposer des cars directs qui ne sont pas soumis aux aléas de la ligne ferroviaire à destination/en provenance de Lyon (grève, accident de personnes...) contrairement au scénario "mise en correspondance" qui implique une correspondance systématique en gare du Péage avec la ligne ferroviaire.	Une grille horaire annuelle ne peut pas être construite en fonction de situations perturbées qu'elles soient prévisibles (grève) ou non prévisibles.		X
9.Politique de tarification	Origine de la question	Date de la question	Description de la question	Réponse apportée	Traitement	
					en cours	clos
Politique régionale de tarification TER	Syndicat Mixte Ardèche Verte	26/03/2012	Est-il prévu la possibilité de suspendre l'abonnement Illico Annuel ?	La suspension peut être demandée à tout moment par le payeur ou l'abonné. Cette demande doit être faite par écrit ou par téléphone. La suspension dure au minimum deux mois et au maximum un an.		X
Tarification multimodale	Usagère	26/03/2012	Le tarif Illico Annuel sera-t-il valable pour les tarifs combinés ?	A l'heure actuelle, il n'est pas prévu d'étendre le tarif Illico Annuel aux abonnements combinés (ex. TER + TCL).		X
10.Distribution et billettique	Origine de la question	Date de la question	Description de la question	Réponse apportée	Traitement	
					en cours	clos
Points de vente	Chauffeur de car TER	11/04/2011	Pourquoi la boutique SNCF n'est-elle pas située en centre-ville ? Ceci permettrait de réduire les sommes d'argent gérées par les conducteurs à bord des cars et faciliterait l'achat des billets pour les usagers.	En attente d'éléments de la SNCF	X	
Canaux de distribution des titres	Usager	07/12/2011	Compte tenu de la reprise en gestion directe par la Région des lignes Lyon - Annonay et Le Péage de Roussillon - Annonay au service 2013, est-ce qu'il sera toujours nécessaire de récupérer son abonnement de travail à un guichet SNCF ?	La SNCF continuera de commercialiser la ligne et de distribuer l'ensemble des titres de transports SNCF et tous les parcours de la ligne comme actuellement, y compris bien sûr les abonnements de travail.		X
Validation des titres	Chauffeur de car TER	26/03/2012	Les Visupass à bord des cars ne permettent pas de valider les tickets chargés sur Carte Oûra. Qu'est-il prévu pour y remédier ?	Les usagers montant en gare du Péage doivent avoir validé leur titre de transport avant de monter à bord du car. Pour les autres points d'arrêts : en attente d'éléments de la SNCF	X	

Comité de ligne Ardèche Nord						
11.Organisation du comité de ligne	Origine de la question	Date de la question	Description de la question	Réponse apportée	Traitement	
					en cours	clos
Autres	Usager	11/04/2011	Qui compose le comité de ligne ?	<p>Chaque comité est composé :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. des représentants de la Région : l'élu régional - délégué par la Première Vice-Présidente en charge des transports, déplacements et infrastructures- qui préside le comité de ligne, deux autres conseillers régionaux du secteur (dont un de l'opposition) et des représentants de la direction des transports de la Région, 2. d'usagers représentés par des membres de chaque association d'usagers de la ligne concernée, des membres des groupements d'associations d'échelle régionale, des membres d'associations de consommateurs et d'étudiants, 3. d'usagers de la ligne invités par voie d'affichage systématique en gares et points d'arrêt routiers, en amont des comités de ligne, 4. de représentants des collectivités territoriales : les maires des communes situées dans l'aire d'attraction de la ligne, les présidents des intercommunalités desservies ou situées dans l'aire d'attraction de la ligne, les conseillers généraux concernés, les présidents des autorités organisatrices de transport, urbaines et départementales, traversées par la ligne, les chefs de projets des Contracts de Développement Durable Rhône-Alpes et les conseillers régionaux représentant le Conseil régional dans les SCOT et les PNR, 5. de représentants des chambres consulaires, 6. des opérateurs ferroviaires ou routiers : le directeur SNCF de l'activité TER ou ses représentants, de représentants locaux des syndicats représentatifs au sein de la SNCF, en tant que de besoins, des représentants des autres activités SNCF (Gares et Connexions, Voyages...), le directeur régional de RFF ou ses représentants, les représentants des exploitants routiers en contrat direct avec la Région le cas échéant. 		X